



## Climat délétère pour les défenseurs des droits de l'homme, il faut un plan d'action national pour les protéger !

Les défenseurs des droits de l'homme sont toutes les personnes, qui individuellement ou en association œuvrent à la protection des droits de l'homme. (Droits au sens large, c'est-à-dire tous les droits humains, droits civils, politiques, culturels, sociaux, culturels, religieux, économiques.....). Les défenseurs des droits de l'homme sont actifs dans tous les états au niveau local, régional et national. Grâce à leurs actions ils impulsent des transformations sociales afin de construire une société plus juste.

## Militer pour les droits de l'homme

Dans un grand nombre de pays, Les défenseurs des droits humains dérangent. Militer pour les droits de l'homme est une activité à haut risque. Ces personnes ou ces associations deviennent très vite la cible des autorités ou de groupes publics ou privés puissants. Victimes de menaces et d'intimidation, de chantage et de représailles, ils sont accusés de faire partie d'organisations terroristes, de chercher à renverser le pouvoir en place et de troubler l'ordre public. Puis viennent les disparitions forcées, les détentions arbitraires, la torture ou l'exécution sommaire. En 2018, au moins 321 défenseurs des droits de l'homme ont été assassinés. Ils défendaient les droits des peuples autochtones, l'environnement et les libertés fondamentales. Tel Arnulfo, avocat mexicain, défenseur des droits humains retrouvé assassiné dans une fosse commune.

Il ne suffit donc pas d'une reconnaissance officielle du rôle de défenseur des droits pour pouvoir être protégé contre les abus du pouvoir et d'autres forces dominantes. Même dans les pays riches la situation des défenseurs des droits humains a besoin d'une protection juridique particulière. Que l'on pense à la situation des lanceurs d'alerte telle qu'Edward Snowden aux USA.

## La position de la France

La France, elle, adopte une position ambivalente. En octobre 2017, Emmanuel Macron affirmait devant le Conseil de l'Europe que les droits de l'homme sont « une obligation ». À la suite du Sommet mondial des défenseurs qui avait lieu, notons-le, à Paris, le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères annonçait que la protection des défenseurs serait une priorité de la nouvelle stratégie internationale en matière de droits humains. C'était sans compter sur les intérêts économiques et stratégiques de l'Hexagone qui restent malgré tout la boussole de la diplomatie française.

Dénoncer la répression des activistes et opposants ? Oui, lorsqu'il s'agit d'un pays que la France ne compte pas parmi ses amis ou avec lequel il n'y a pas d'enjeux majeurs – par exemple, la Turquie ou la Russie qu'Emmanuel Macron n'a pas manqué de fustiger en octobre 2019 ; non, si l'État concerné signe des contrats juteux ou est un allié dans la lutte antiterroriste mondiale, comme l'a prouvé le refus des autorités françaises de s'associer à une déclaration du Conseil des droits de l'homme de l'ONU sur la situation des droits humains en Arabie saoudite.

Quand bien même la France mettrait les droits humains au cœur de sa diplomatie, reste qu'à l'intérieur de ses frontières la patrie des droits de l'homme est loin d'être exemplaire. Plusieurs bénévoles investis dans la défense des droits des personnes exilées ont été accusés de « délit de solidarité ». Parmi eux, Cédric Herrou, qui vient en aide à des exilés dans la vallée de la Roya, a été condamné en août 2017 ; de son côté, si Martine Landry, militante d'Amnesty International qui a aidé deux mineurs

à franchir la frontière franco-italienne, a été relaxée en première instance le 14 juillet 2019, le parquet a fait appel. La procédure est donc toujours en cours.

Plus récemment, des observateurs des pratiques policières en manifestations, qui ont constitué des observatoires depuis l'augmentation du nombre de personnes blessées, ont rapporté des entraves à l'exercice de leur mission. Citons le cas de Camille Halut, membre de la Ligue des droits de l'homme, qui a été poursuivie en 2019 pour « entrave à la circulation » à la suite d'une mission d'observation à Montpellier. Elle a finalement été relaxée, mais la procédure judiciaire intentée à son encontre suffit à soulever des inquiétudes. « La parole de la France perd de sa crédibilité quand, dans sa diplomatie comme sur le territoire national, la défense des droits varie selon les intérêts économiques, stratégiques ou encore les enjeux sécuritaires », déclaraient les 32 signataires – dont l'ACAT fait partie – d'une tribune publiée en octobre 2019 sur le site LeMonde.fr. « À l'instar des autres États, la France doit s'engager à élaborer, en lien avec la société civile, une stratégie claire et un plan d'action national visant à garantir un environnement sûr et favorable pour celles et ceux qui défendent nos droits à tous. »

**Pour qu'il n'y ait plus, nulle part dans le monde, d'autres Arnulfo Cerón Soriano. écrivons au Président de la République :**

<https://www.acatfrance.fr/actualite/plus-d-autres-arnulfo-assassines>

---

©2022 - Diocèse d'Angoulême - 07/12/2022 -

<https://charente.catholique.fr/services/solidarite/acat/appele-du-mois-de-fevrier-2020/>